

Mise en ligne le 20 octobre 2023

## DECISION COMMUNAUTAIRE 007-2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 février 2023

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT 2023 POUR LA REALISATION DES ETUDES D'ECOUTE TOURISTIQUE ET CO-CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE MARKETING DURABLE**

Monsieur le Président rappelle que l'Office de tourisme intercommunal Vaison Ventoux souhaite mettre en place une stratégie de communication et de marketing touristique durable. Cette mise en place s'inscrit dans la mission de renforcer le dynamisme et l'attractivité de la destination

L'Office de tourisme intercommunal Vaison Ventoux Provence souhaite solliciter, au titre du FNADT, auprès de la Préfecture du Vaucluse, un co-financement pour les études.

**VU** l'article L2122-22 et L5211-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière d'actions culturelles,

**VU** la délibération n°013-2021 du 31 mars 2021, autorisant le président à procéder aux demandes de subventions jusqu'à 500 000 €,

**COMPTE TENU** de l'investissement,

**CONSIDERANT** que la nature de cette opération est susceptible d'être co-financée dans le cadre du FNADT 2023.

### Décide

**De REALISER** le projet Ecoute touristique et Co-construction d'une stratégie marketing durable,

**D'APPROUVER** l'estimatif prévisionnel des dépenses relatives aux études pour un montant de 39 390 € TTC,

**De SOLLICITER** une subvention FNADT auprès de l'état, à hauteur de 31 512 €,

### Dit

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,

Que le conseil communautaire sera informé de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

**Le Président  
Jean François PERILHOU**

